

## Frais et commissions Swiss Life Premium Choice

Valable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

Swiss Life SA se réserve le droit de modifier en tout temps les commissions et frais suivants.

### Commission d'émission

Sur la base des versements cumulés, une commission d'émission est prélevée conformément au taux ci-après sur tous les montants de placement versés par le client:

Stratégie de placement choisie	Commission d'émission en % du montant du placement
Income	1,1%
Balanced	1,5%
Growth	2,0%
Equity	2,0%

### Commission de rachat

Aucune commission de rachat n'est prélevée.

### Changement de stratégie de placement

Les changements sont possibles en tout temps, sans engendrer pour autant une commission de rachat ou d'émission.

### Restructuration (*switch*) de parts de fonds à la demande du client

Toute restructuration génère les frais suivants:

- Jusqu'à deux restructurations par année civile: sans frais
- Pour chaque restructuration supplémentaire: 250 CHF
- Les restructurations n'engendrent aucune commission d'émission.

### Taxe forfaitaire

La taxe forfaitaire est de 0,8% par an (plus TVA) du capital moyen investi. Elle comprend les frais de gestion de compte et de garde en dépôt. Elle est calculée et débitée tous les trimestres. Pour les fractions de trimestre, elle est calculée au prorata.

Les frais (courtages et commissions d'émission) générés par l'achat et la vente de parts de fonds dans le cadre du rééquilibrage optionnel et de l'échange de fonds sont couverts par cette taxe forfaitaire.

Les éventuels frais tiers, impôts et taxes légales sont facturés et ne sont pas inclus dans les commissions et frais susmentionnés.

### Autres prestations

Les autres prestations de services de la banque sont facturées selon les frais usuels du marché.

Un aperçu des tarifs des prestations de service concernés est disponible à l'adresse [www.swisslife.ch/Premium-choice](http://www.swisslife.ch/Premium-choice).